

Bulletin N° 70

Mars 2026

Le Bulletin

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
JEUDI 29 JANVIER 2026**

Paul ORSO



199 présents ou représentés ont assisté à l'AG de leur association dans la grande salle de la Méditerranée.

Avant le déroulement de cette AG, **le secrétaire, Paul ORSO**, a souhaité, avec toute l'assemblée, rendre hommage aux adhérent(e)s décédé(e)s, victimes de cette fibre tueuse, avec une pensée pour leur familles et amis.

Remerciements à Julie ANDREU, avocat du cabinet TTLA, pour sa présence.

Le quorum étant atteint, la 18ème assemblée générale peut débiter

Puis il a eu le plaisir d'annoncer le renforcement de votre association, avec l'arrivée d'un nouveau membre : **Laurence GIULIANI** qui assure les permanences du lundi après-midi, a aussi la responsabilité de publier le bulletin de l'ASAVA.

BILAN D'ACTIVITÉS

Le Président Gérard Lojewski a évoqué le rapport d'activité de l'année écoulée et les perspectives d'actions pour les dossiers «Préjudice Anxiété avec une action en délai déraisonnable», pour la reconnaissance des années d'exposition amiante au titre des travaux insalubres. Concernant ces 2 problématiques, une réunion avec le cabinet TTLA doit se dérouler courant mars afin d'affiner les recours devant les juridictions.

Cette année 90 dossiers Préjudice Anxiété (PA) «Ouvriers d'État et Fonctionnaires» ont été jugés au TA de Toulon et 130 dossiers PA militaires. Des réunions trimestrielles des bénévoles sont organisées pour suivre l'évolution des 28 dossiers de maladies professionnelles (MP) en collaboration avec les avocats..

Il est à noter que cette année, nous avons été confrontés à des situations difficiles avec certains adhérents (heureusement une minorité) qui plombent la motivation des bénévoles. Des individus qui abandonnent l'association dès que leurs indemnités sont versées, ne paient pas leur cotisation et ne reviennent que lorsque nous recevons leur chèque d'indemnisation. Ou alors qui effectuent des démarches en parallèle à celles traitées par nos soins, ce qui pose problème à l'association et TTLA.

Ces différents comportements, où la mentalité individualiste prédomine, l'association a décidé :

- ▶ De durcir les inscriptions et démarches (signature : d'une charte, d'un règlement intérieur, d'engagement auprès de l'association et du cabinet TTLA)
- ▶ De pénaliser les adhérents qui ne paient pas leur cotisation (si plus de 2 ans de retard : régularisation par le doublement de la cotisation de toutes les années manquantes).

Gérard LOJEWSKI



FLASH INFO



Fidèle à ses valeurs, l'association prévoit d'organiser une commémoration des victimes des Maladies Professionnelles, devant notre stèle **le 28 avril 2026**

Ce sera l'occasion, ensemble, de mettre en avant la journée des victimes des accidents du travail et maladie professionnelle.

A ce titre, tous les adhérents sont cordialement conviés à cette cérémonie.

Cérémonie qui aura lieu à 10h30 au Jardin Amiral Orosco à Toulon (derrière la piscine du Port Marchand)

ASPECT SOCIAL

Christian AMIEL



Comme à chaque AG, **le Vice-président Christian Amiel** a fait un point social et a souligné que le rapport 2024 de l'assurance maladie, publié en novembre 2025, montre qu'il y a toujours + de morts, d'accidents de travail et de maladies professionnelles dont + 8,5% dû à l'amiante.

Derrière ces données se trouvent des vies bouleversées : des femmes et des hommes durablement atteints dans leur santé, des familles endeuillées, des projets anéantis, des parcours professionnels brisés.

Oui le travail tue et rien ne semble sensibiliser nos ministres du travail et les entreprises sur ce sujet.

Plutôt que s'atteler à cette tâche vitale pour les travailleurs, les gouvernements se sont succédés avec la même politique : toujours plus de réformes néfastes au monde du travail, toujours moins pour les salariés, les chômeurs et les retraités...

BILAN FINANCIER

Patricia RIBIER



Patricia Ribier a présenté le bilan en souhaitant une année 2026, synonyme de paix dans le monde, de justice sociale, de victoires dans les luttes menées dans le pays pour une vie meilleure.

Elle indique qu'au 31 décembre 2025 nous sommes 886 adhérents (771 à Toulon et 115 au Golfe de St Tropez).

Elle présente le bilan financier 2025 ainsi que le bilan prévisionnel 2026 et invite chacun à venir le consulter. Après plusieurs chiffres communiqués à l'assemblée (dépenses, cotisations, dons, etc.) le constat est que les finances sont saines.

Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation, nous vous rappelons que le montant de l'adhésion annuelle 2026 reste à 35 euros.

L'ÉRADICATION

Evelyne GARRAUD



Le sujet a été exposé par **Evelyne Garraud**. Elle martèle l'importance de notre combat pour l'éradication de l'amiante car il est essentiel pour notre planète et pour l'avenir. En effet, le cancer de l'amiante fait toujours des ravages. Il faut prendre le mal à la racine et l'une des solutions, c'est l'éradication. Tant qu'il y aura l'autorisation d'enfouir les déchets amiantés, la planète sera en danger.

Elle indique l'importance de travailler au sein de ce groupe national, de créer une loi interdisant l'enfouissement, de revendiquer la création d'un pôle public d'éradication amiante, d'avoir obtenu la collecte gratuite des déchets amiantés pour les particuliers de TPM, à la communauté d'agglomération Provence verte ainsi qu'à la communauté de commune Méditerranée Porte des maures.

De plus, nous ambitionnons toujours l'implantation, au niveau PACA, d'une usine (procédé VALAME) afin d'éliminer, de façon définitive, l'amiante encore présente. Pour cela plusieurs courriers vers différents élus ont été envoyés afin que ce projet VALAME puisse aboutir. Notre pugnacité ne faiblira pas afin de faire avancer ces sujets.

PRÉJUDICE ANXIÉTÉ

Laurence BORTOLAI a évoqué la situation des dossiers en cours.

■ Pour les Ouvriers d'états et fonctionnaires, TTLA a audiencé 90 dossiers. Et 18% ont reçu une décision favorable. À ce jour, 28 sont en attente d'audiencement, 7 attendent leur indemnisation, 2 en appel à Marseille et 6 ont une décision favorable au tribunal de Toulon mais le Ministère conteste la décision

■ Pour les Militaires, 98% de taux de réussite. Cette année, 130 dossiers ont été déposés, 80 dossiers sont en attente de décision de la CRM ou du tribunal, 40 attendent leur indemnisation, 8 sont en appel à Marseille.

Délai de traitement des PA militaires : les 1^{ers} dossiers ont mis 5 ans pour aboutir. Puis mi 2023, dans la majeure partie des dossiers, le ministère des armées proposait un protocole transactionnel avec un délai d'indemnisation court, environ 1 année. Cette fenêtre favorable commence à fléchir puisque depuis mi 2025, la commission des recours militaire rend des décisions défavorables voire aucune dans les délais, nous obligeant à saisir le TA et à fournir des pièces complémentaires afin de permettre aux avocats de défendre utilement votre dossier. Je rappelle la difficulté d'indemnisation pour les marins exposés après les années 2003.

Délai déraisonnable concernant des dossiers de Préjudice d'Anxiété ayant été déboutés car souvent prescrits. L'état est responsable de ne pas avoir mis les moyens de juger vos dossiers dans un délai raisonnable. (explication ci-après de TTLA).

RECONNAISSANCE D'EXPOSITION A L'AMIANTE AU TITRE DES TRAVAUX INSALUBRES POUR LE DEPART EN RETRAITE

Suite à la réunion du 18 février 2026 avec le cabinet TTLA, votre association ASAVA, par l'intermédiaire des ses avocats, va engager une procédure visant à faire reconnaître les années d'exposition de l'amiante comme années de travaux insalubres, selon les conditions suivantes :

- 1) Ne pas être titulaire d'un brevet de pension
- 2) Ne pas bénéficier actuellement d'années reconnues en travaux insalubres **et** avoir été exposé à l'amiante pendant :

→ Plus de 15 ans avant 2003 ou
→ Plus de 17 ans au total

- 3) Ne pas disposer la totalité des années requises en travaux insalubres, mais avoir été exposé à l'amiante durant une période permettant d'atteindre, en cumulant années insalubres et exposition à l'amiante :

→ 15 ans avant 2003
→ 17 ans au total

Si vous êtes concerné(e)s, nous vous invitons à vous présenter lors de nos permanences.

INTERVENTION DE JULIE ANDREU, AVOCAT AU CABINET TTLA

Julie ANDREU



Effectivement sur ce sujet, nous attendons la décision d'un jugement au prud'homme sur environ 200 dossiers pour la même problématique. En fonction de la décision, nous affinerons notre action. Celle-ci devrait s'engager sur chacun des dossiers déboutés pour prescription pour « délai non raisonnable de traitement » Nous pensons que les dossiers qui ont un retard à partir de 2 ans doivent intégrer cette procédure.

Elle profite de son intervention pour évoquer les dossiers de maladies professionnelles (MP) avec une victoire importante car le spectre des maladies s'est élargi. Maintenant certains cancers liés à une exposition à l'amiante comme celui du rein, du larynx et des ovaires sont reconnus comme maladie professionnelle.

Point sur la reconnaissance des années Amiante en année Insalubres (suivi au cabinet par Florent TIZOT)

Rappel : Le conseil d'état a reconnu que les années d'amiante sont des années d'insalubres. Une piste est à l'étude pour peut-être déposer des recours auprès des employeurs et des tribunaux avant même le départ à la retraite. L'ASAVA et TTLA vont se réunir très prochainement pour étudier le format à appliquer.

MODIFICATION DES STATUTS :

Laurence GIULIANI a rejoint l'ASAVA en tant que bénévole. Elle tient les permanences du lundi après-midi et est responsable de la publication du bulletin.

Pour info, le CA est composé maintenant de **13 bénévoles** (Permanence à TOULON : 6 femmes et 5 hommes et Permanence à St TROPEZ : 2 hommes)

A l'issue de notre AG, nous nous sommes retrouvés dans la bonne humeur, autour de la galette et du verre de l'amitié pour continuer nos échanges.



Section du Golfe Cogolin- Grimaud



CR de la 9ème Assemblée D'Information du 6 février 2026

Salle PISAN à Cogolin

Michel SAVIGNAC, en charge de la section du golfe de Saint-Tropez, exprime sa gratitude envers les 46 adhérents présents, les municipalités de Cogolin & Grimaud, aux bénévoles qui ont aidé au bon déroulement de cette réunion d'information, le cabinet d'avocats de TTLA et en particulier celui de Marseille, maître ANDREU responsable du cabinet, qui suit depuis deux ans nos dossiers.

Il indique aussi qu'il s'est rendu avec son épouse sur la tombe de Maurice GUADAGNINI pour un nouvel hommage sans oublier Francette PESCE, dont l'hommage a été rendu au printemps. Malheureusement au cours de l'année 2025, nous avons eu le décès d'un adhérent.

Ensuite, Jo LEDDA fait un compte rendu succinct de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Toulon le 29 janvier 2026 à la salle de la Méditerranée qui était encore comble.

SECTION DU GOLFE :

Au 31/12/2025, 115 adhérents qui se sont acquittés de leurs cotisations

ACTIVITES DU COMITE :

- Nous avons réalisé 2 réunions du C.S, pas de permanence à Grimaud.
- Nous avons participé à 2 réunions du C.A à Toulon. (Michel SAVIGNAC et Jo LEDDA)
- Une réunion d'information pour les adhérents non indemnisés du Préjudice d'Anxiété. 17 adhérents ont participé à cette réunion de concertation.
- Une réunion de travail du groupe de travail AJAM (Action Juridique Maladies du au Travail) à Paris.

PRÉJUDICE D'ANXIÉTÉ ET NOUVELLE PROCÉDURE :

47 dossiers, déposés par la section auprès du cabinet d'avocats, ont été prescrits par le Conseil d'État. Le cabinet d'avocats propose une nouvelle procédure d'indemnisation pour «délai déraisonnable». Une réunion est actée courant mars pour affiner notre procédure.

La section avait invité les adhérents qui n'ont pas été indemnisés. Une vingtaine d'adhérents s'étaient déplacés. Il a été décidé, vu le coût des honoraires de l'avocat conseil, de ne pas poursuivre en Conseil d'Etat, sauf pour dix adhérents qui ont une assurance juridique.

MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) ET NOUVELLE PROCÉDURE FIE :

Le cabinet TTLA a mis en place une nouvelle procédure FIE pour une meilleure indemnisation des victimes Michel suit 4 dossiers de Maladie Professionnelle, (BPCO bronchopneumopathie chronique obstructive, Adénocarcinome pulmonaire, Cancer primitif du rein IPP 15 %, Mésothéliome pleural qui a eu une indemnisation FIVA.

La section s'est doté d'un médecin référent, Dr Éric HARB qui se trouve 320 boulevard Léon BLUM – 83300 Draguignan. Nous recherchons un médecin référent ORL pour une MP du larynx.

PRÉVENTION / ÉRADICATION :

Vous trouverez toutes les informations ci-dessus dans le CR de l'AG de Toulon. Sur la section nous n'avons pas de militant dédié à la prévention et à l'éradication. Ce que nous regrettons fortement.

FINANCES : JO LEDDA

Le trésorier détaille les finances 2025 de la section qui se montre saine. *La cotisation reste toujours à 35€.*

Au cours de l'année 2025, nous avons relancer les anciens adhérents. Cette initiative a été payante puisque de nombreuses cotisations 2024 et 2025 ont été perçues par la section.

QUESTIONS DIVERSES :

Certain adhérents indiquent ne pas recevoir les documents pour leurs suivis. De plus, des médecins et des centres de radiographies refusent le mode de paiement via La Rochelle,

L'A.G. s'est terminée par le partage de galettes et d'un bon de cidre dans une atmosphère conviviale.

Michel SAVIGNAC
Responsable l'ASAVA section du golfe de Saint-Tropez

COTISATIONS :

Nous vous rappelons que la cotisation est de 35€. Vous pouvez la régler en vous rendant soit à une de nos permanences, soit par courrier accompagné de votre chèque, soit par virement sur demande de votre part afin de vous fournir notre RIB.

TÉMOIGNAGE D'UN NOUVEL ADHÉRENT A SA PREMIÈRE PARTICIPATION A NOTRE AG

« Mesdames, Messieurs, bonjour,
Comme vous l'avez indiqué lors de l'assemblée générale d'aujourd'hui, je me permets de vous écrire plutôt que de vous appeler afin de prendre des nouvelles des dossiers que je vous ai confiés.
Je souhaitais avant tout vous adresser un grand merci à vous, bénévoles de l'ASAVA, pour le travail remarquable que vous accomplissez.
C'est en assistant à cette assemblée générale, et en écoutant les chiffres et les actions présentées, que j'ai réellement pris conscience de l'ampleur de votre engagement, du nombre de dossiers suivis et du temps que vous consacrez aux autres. J'en ai été très sincèrement impressionné.
C'était ma première AG parmi vous, ayant rejoint l'association en septembre dernier, et l'on ne mesure pas pleinement tout ce que vous faites à la seule lecture du bulletin. Votre dévouement force le respect.
Encore merci pour votre engagement, bravo pour le travail accompli.... Et merci également pour la galette.
Bien cordialement »

**Association des Salaires de l'Arsenal Victimes de l'Amiante**

**Vos bulletins sont en ligne
sur le site de l'ASAVA**

www.asava-toulon.fr

Et sur

facebook.com/ASAVA2007

155, rue Général Michel Audéoud
83000 TOULON
Tél : 04 94 22 26 09
www.asava-toulon.fr
asava2007@gmail.com
 facebook.com/ASAVA2007

**SECTION DU GOLFE
COGOLIN - GRIMAUD**
Tél : 06 10 94 78 73
ou 06 75 43 03 80